

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 4 (1928-1929)

Heft: 4

Artikel: Le fusil mitrailleur 1925 [Fortsetzung]

Autor: Masson, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notre armée jugée par un Allemand.

Un quotidien de Francfort a reçu du lieutenant-colonel Siegfried Boelke un rapport sur les manœuvres de la Reichswehr en Silésie. Après avoir exprimé son opinion sur cette troupe, le correspondant écrit ce qui suit:

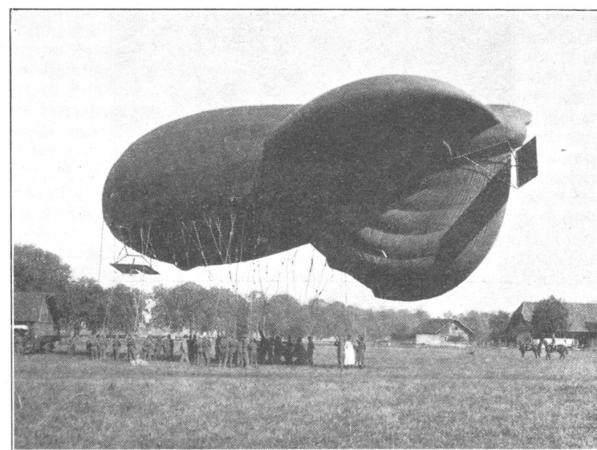
«Douze jours avant les manœuvres de Silésie, j'avais suivi celles des milices suisses dans le Jura. Il ne peut guère y avoir une plus grande différence dans l'organisation et dans la préparation qu'entre l'armée du Reich et cette milice, et cependant je les ai trouvées égales dans le fond: l'armée suisse aussi est la fidèle image du peuple suisse et du pays. On peut en effet dire d'elle qu'elle est le peuple lui-même. Car le Suisse fait, sous l'habit civil, du service militaire comme sous l'uniforme. Comme les cours de répétition ne durent que onze jours, les exercices de tir au fusil doivent être accomplis dans les sociétés de tir, et quand le milicien entre au service, il apporte avec lui son uniforme, son casque, son fusil, et même le cavalier amène son cheval.

«La tâche de l'armée ne peut être, en temps de guerre, que la défensive. Les montagnes se chargent pour une part de la besogne. La brigade d'infanterie 6, sous la conduite de son colonel, un fabricant, manœuvrera dans la région d'Olten. Elle n'avait en somme qu'à se répartir sur les pentes du Jura, le long des peu nombreuses routes qui le franchissent, et à croiser ses feux sur les gorges où elles serpentent. Tanks, moteurs et artillerie lourde d'un agresseur n'eussent pu avancer; la route aurait été barrée sans remède. Cette étroite relation entre la milice qui va prendre position et le pays formé pour la défense est encore plus frappante dans les Alpes. De la place d'armes de Lucerne, les nouvellement mobilisés gagnaient continuellement les passages dans la direction d'Engelberg et du glacier du Rhône. La pente des chemins donnait certes du mal aux hommes venus de l'atelier, des champs et des bureaux, mais la préoccupation de la défense du pays, le sens de la liberté et amour de la patrie sont si profondément enracinés dans ce peuple solide que chacun fait de son mieux. La troupe faisait preuve d'une discipline tout à fait remarquable. Les écoles de recrues sont trop courtes pour que cet esprit de discipline puisse y être inculqué; il a sa source dans la raison et dans le sentiment.

«Celui qui veut monter en grade doit chaque fois faire de plus longues périodes de service. Or, en Suisse,

on travaille dur, les riches aussi. Malgré cela, les chefs ne font pas défaut: on fait passer son intérêt après celui de la grande affaire et on revêt l'uniforme gris.

«Je m'étais attendu à trouver un équipement et un armement très variés et fus surpris de constater combien il ressemble à celui de la Reichswehr. Je n'ai pas vu de tanks. L'artillerie lourde est surtout, je suppose, de position. Les aviateurs accomplissaient leurs tâches avec zèle. Comme dans la Reichswehr, l'arme de feu principale est la mitrailleuse. La Suisse vient d'introduire un nouveau modèle léger qui paraît d'excellente construction. C'est l'arme qui domine dans la guerre de montagne. Ceux qui les manœuvraient envoyoyaient leurs volées aux assaillants avec un véritable enthousiasme.»



Der neue lenkbare Ballon.

M. Kettell, Genf.

Le département militaire vient de faire l'acquisition en Italie d'un nouveau dirigeable. Il est de petit volume et peut servir à deux fins. 1^e — Muni de son moteur il pourra se déplacer évidemment par lui-même. 2^e — délesté de celui-ci il servira de ballon d'observation et sera alors captif. Les essais ont eu lieu à Berne, au début sous direction du Colonel Messner assisté du major Schmid.

Le fusil mitrailleur 1925

par R. Masson.

(«Revue militaire suisse».)

(Suite.)

7. De quelques principes concernant l'organisation de la nouvelle compagnie de fusiliers.

De tout temps, les progrès réalisés dans l'armement ont modifié directement la manœuvre élémentaire de l'infanterie. Cette évolution ne participe point du fait que l'une ou l'autre armée cherche à imposer une doctrine tactique. Le procédé tactique est, au contraire, fonction de la continue amélioration de la technique du feu. Nous pouvons donc en déduire que, dès le début de la guerre et quelle que soit l'armée, les mêmes causes ont eu les mêmes effets. Les causes? L'arme se per-

fectionne et le dernier perfectionnement est le tir automatique où la machine remplace l'homme dans le sens de la puissance et de la précision. Les effets? Les formations évoluent, mais les principes de base de la manœuvre demeurent.

Mais si les formations ont changé, si la technique du feu a évolué et si l'armement est devenu plus complexe, nous devons reconnaître que ces divers facteurs ont influencé directement «l'organisation» de la compagnie. En effet, l'utilisation tactique des différentes armes à rendement inégal doit se retrouver «en germe»

dans la composition organique de l'unité. Seule, la coordination des forces diverses de la nouvelle compagnie d'infanterie assure à son combat le rendement maximum. Il faut donc que les articulations de ce corps soient assez souples pour se prêter à de multiples possibilités d'utilisation, tout en permettant à chaque arme l'action qui lui est propre. Il résulte de ces quelques déductions que l'organisation de notre compagnie, comme ce fut le cas pour celles des armées étrangères doit être changée.

La mise au point des nouveaux règlements de manœuvre étrangers a demandé quelques années. Période de lente incubation où l'on a cherché à fixer les nombreux enseignements de la dernière guerre. Le Règlement provisoire français de manœuvre d'infanterie date du 1er février 1920; celui de l'armée allemande (*Ausbildungsvorschrift für die Infanterie. Hefte I bis V.*) du 26 octobre 1922. Le règlement français est donc le premier en date. Il aurait été excusable, sinon logique, que ce règlement, fruit des expériences d'une armée victorieuse, eût quelque influence sur nos conceptions. Nous bénéficions aujourd'hui de la patience que montra notre Etat-major, en recherchant une doctrine qui tient compte de nos possibilités matérielles aussi bien que de la valeur de notre fusilier.

Examinons d'une façon succincte quelles sont les raisons qui militent en faveur ou contre la conception française en ce qui concerne l'organisation de la compagnie d'infanterie. Nous essayerons de justifier la nôtre.

Le Règlement provisoire français est précédé d'un Rapport au Ministre d'une grande concision et d'une ordonnance parfaite. Il y est dit entre autres ceci:

«La compagnie (infanterie) a perdu son uniformité; elle est toujours l'unité morale par excellence, mais elle ne s'évalue plus en «fusils»; elle se compose d'un certain nombre d'armes à tir automatique: autor de chacune d'elles se groupe l'effectif nécessaire pour la déplacer, la servir, la ravitailler, la couvrir. C'est ainsi que l'arme automatique à grand rendement a donné naissance au «groupe du combat», cellule élémentaire de l'infanterie.

«Le tirailleur isolé n'existe plus; chaque combattant a un devoir particulier à remplir vis-à-vis de l'arme automatique de son groupe de combat.»

Cette conception dérive d'ailleurs de celle qu'on retrouve au chapitre IV de «l'instruction provisoire du 4 avril 1919, sur le combat offensif des petits unités», œuvre du général Pétain. On y lit:

«La vulnérabilité des formations denses sous le feu des armes actuelles a conduit à la dissémination de plus en plus considérable de l'infanterie. La section étant une unité trop forte pour se mouvoir en bloc, sous le feu, on a dû imaginer des «groupements» momentanés d'effectif moindre. Mais ces groupements ont souvent manqué de l'organisation et du commandement indispensables pour poursuivre jusqu'au bout et dans une direction fixée, la mission qui leur était assignée.

«On a alors été amené à la composition du «groupe de combat» complet comprenant au moins une arme automatique et son personnel servant, plus un certain nombre de fantassins chargés de la protéger en toutes circonstances.»

A première vue, l'idée qui a présidé à l'organisation actuelle de la compagnie française paraît présenter de grands avantages. Elle confirme la loi observée depuis l'apparition des armes à feu, à savoir: «que l'effectif de l'unité de combat tend vers un minimum, limité seule-

ment d'une part par la nécessité de maintenir l'action du commandement, d'autre part, par l'obligation d'assurer dans des conditions satisfaisantes le service et la protection de l'arme automatique.

Ainsi le groupe gagne, en puissance, par l'introduction du fusil-mitrailleur, ce que l'ancienne unité de combat a perdu en «effectif». Un autre avantage nous paraît résider dans le fait que l'on n'a plus à compter, dans la même mesure, avec des échelons intermédiaires, mais avec un nombre de groupes de même composition, tactiquement interchangeables et de virtualités identiques.

Mais examinons de près l'organisation de ce groupe¹. Il est techniquement composé d'un certain nombre d'armes à caractères divers: le fusil-mitrailleur, le fusil ordinaire, le tromblon V. B., la grenade et la baïonnette. Or, l'utilisation tactique de ces armes va de nouveau créer la dissociation dont nous avons parlé. Pour leur faire rendre leur maximum, il faut les utiliser suivant leurs «qualités». Le facteur «homogénéité», dont, à première vue, cette organisation pouvait se prévaloir, est considérablement diminué.

Dissociation dans l'emploi, d'où dislocation d'une petite unité dont on prétend qu'elle est «l'unité de combat». Et par qui est «dirigée» la manœuvre d'un groupe qui ne peut plus être directement commandé? Par un sous-officier auquel incombe une tâche qui le dépasse. Tâche très difficile, avec des cadres permanents, marqués de l'expérience de la guerre, tâche impossible chez nous. Nous avons fait une expérience suffisamment concluante avec nos doubles-groupes, au point de vue de la difficulté du commandement. Pourtant, ces doubles-groupes n'étaient formés que d'hommes porteurs du seul fusil. Avec des groupes de même composition, on a des procédés simples: un but, l'attaque (ou la défense), et un moyen pour l'atteindre: le groupe homogène. Par sa complexité, l'unité de combat française, donne au sous-officier «plusieurs» moyens dont il doit coordonner l'action pour atteindre le but. Or, cette coordination demande une formation tactique que le sous-officier ne possède point.

¹ Depuis quelque temps, en France, on paraît attaquer assez violemment le groupe de combat réglementaire. On lira avec profit »L'Infanterie sous le feu» (Etude critique sur le combat de la compagnie) du capit. Maisonneuve et dont le *Bulletin belge des sciences militaires* de mars 1925 a donné une analyse très objective.



Kadetten.